

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31.12.2020

ASSOCIATION LIGERIENNE DE MUSIQUES
ACTUELLES
20 Boulevard Thiers
42000 SAINT-ETIENNE

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun

42000 SAINT ETIENNE

Tel : 04 77 92 05 30

Fax : 04 77 74 22 93

AACI.CONSEILS@wanadoo.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association Association ligérienne de musiques actuelles relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code déontologique de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de mon rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, j'attire votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant :

- l'existence d'un changement de méthode comptable : l'association a comptabilisé pour la première fois la provision d'indemnité de départ en retraite.

- l'existence d'un changement de présentation comptable concernant l'application du règlement ANC 2018-06. Les éventuelles subventions d'investissement affectées antérieurement à des biens renouvelables par l'association ont fait l'objet d'un traitement rétrospectif. Les comptes 102 600 et 103 600 ont été en conséquence soldés. Les utilisations ou reports de fonds dédiés sont désormais présentés dans les charges et produits d'exploitation du compte de résultat. Les rubriques du bilan et du compte de résultat tiennent compte de la nouvelle présentation, en particulier les fonds propres et les produits d'exploitation. Conformément aux règles relatives aux changements de méthodes comptables, les comptes relatifs à l'exercice précédent n'ont pas été modifiés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les fermetures administratives des établissements recevant du public, les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions de l'article L.823-9 et 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Des subventions ont été accordées pour 965 812 € dont 60 000 € affectés en fonds dédiés. Je me suis assuré, par sondages, qu'elles étaient utilisées conformément à leur objet. L'analyse de ces appréciations n'appelle pas de remarques particulières.

Comme mentionné ci-avant, les notes de l'annexe exposent le changement de méthode comptable concernant la comptabilisation de la provision de départ en retraite et le changement de présentation lié à l'application du règlement ANC 2018-06. Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, j'ai vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion, exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A SAINT ETIENNE

le 11 juin 2021

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...	16 309	12 842	3 467	3 733	267	7.14
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	691 613	605 963	85 650	68 087	17 563	25.79
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes				3 000	3 000	100.00
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	23 000	12 000	11 000	11 000		
	Prêts						
	Autres	368		368	368		
Total I		731 290	630 806	100 484	86 188	14 296	16.59
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	3 941		3 941	10 267	6 326	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	14 025	833	13 191	35 548	22 357	62.89
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	173 505		173 505	72 904	100 601	137.99
	Valeurs mobilières de placement	287 933		287 933	186 474	101 458	54.41
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	200 890		200 890	76 025	124 865	164.24
	Charges constatées d'avance (2)	42 556		42 556	62 869	20 313	32.31
Total II		722 848	833	722 015	444 087	277 928	62.58
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)						
	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 454 138	631 639	822 499	530 275	292 224	55.11

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

YB

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres				
	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles	99 746	118 850	19 104	16.07
	Réserves pour projet de l'entité				
	Autres				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	42 462	19 104	61 566	322.27
	Situation nette (sous total)	142 209	99 746	42 462	42.57
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement	221 327	74 358	146 968	197.65
	Provisions réglementées				
	Total I	363 536	174 105	189 431	108.80
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés	60 000		60 000	
	Total II	60 000		60 000	
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	37 392		37 392	
	Total III	37 392		37 392	
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		1	1	100.00
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	114 858	119 673	4 815	4.02
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	130 822	95 125	35 697	37.53
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	59 308	121 871	62 563	51.34
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance	56 583	19 500	37 083	190.17
	Total IV	361 572	356 171	5 401	1.52
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	822 499	530 275	292 224	55.11

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

304 988 336 671

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	717		2 008		1 292	64.31
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	89 548		169 972		80 424	47.32
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	192 462		409 684		217 222	53.02
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	965 812		1 017 624		51 812	5.09
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	15 000				15 000	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	1 163		14 712		13 549	92.10
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits	870		411		459	111.50
Total I	1 265 571		1 614 411		348 840	21.61
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	26 563		59 515		32 951	55.37
Variation de stock	6 326		6 273		12 600	200.84
Autres achats et charges externes	415 727		670 494		254 767	38.00
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	11 609		10 604		1 005	9.48
Salaires et traitements	544 920		621 841		76 921	12.37
Charges sociales	76 719		241 404		164 684	68.22
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	41 205		13 887		27 318	196.71
Dotations aux provisions	37 392		1 738		35 654	NS
Reports en fonds dédiés	60 000				60 000	
Autres charges	22 231		37 669		15 438	40.98
Total II	1 242 692		1 650 877		408 185	24.73
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	22 879		36 466		59 344	162.74

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

YB

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	1 552		2 462		910	36.96
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	1 552		2 462		910	36.96
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				8	8	100.00
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV			8		8	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	1 552		2 454		902	36.75
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	24 431		34 012		58 443	171.83
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion			1 023		1 023	100.00
Sur opérations en capital	18 032		13 885		4 147	29.87
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V	18 032		14 908		3 124	20.95
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI						
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	18 032		14 908		3 124	20.95
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	1 285 155		1 631 781		346 627	21.24
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 242 692		1 650 885		408 193	24.73
5. EXCEDENT OU DEFICIT	42 462		19 104		61 566	322.27

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'association a pour but principal d'inscrire et de rendre accessible l'ensemble des pratiques issues du champ des musiques actuelles sur le bassin stéphanois, en prenant en compte le contexte artistique, culturel, social, urbain et économique.

L'objet de l'association a pour cadre le service délégué par la Ville de Saint-Etienne tel que décrit à l'article 1 de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la salle de musiques actuelles signée le 31 octobre 2018.

L'objet peut également être développé à l'extérieur de cet équipement.

Dans tous les cas, l'objet de l'association est développé par un personnel salarié placé sous l'autorité d'un directeur également salarié. Ce directeur agit dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration de l'association. L'association s'assure de toute licence ou autorisation nécessaire à la réalisation de son objet.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

Le Fil abordait 2020 sous les meilleurs auspices. Les concerts annonçaient un taux de remplissage record. La stratégie lancée avec la nouvelle DSP un an auparavant allait porter ses fruits. A savoir, augmenter le nombre de spectateurs tout en maîtrisant les coûts de production afin de déployer une marge importante sur le bar, capable de renforcer nos missions de service public, d'accompagnement et de médiation culturelle dans la limite de 50% d'autofinancement. Les 2 premiers mois et demi d'activité ont dopé les chiffres 2020.

Mais la suite fut tout autre, un arrêt total et abrupt sans que nous ayons eu le temps de le préparer. Le concert debout avec I AM le 7 mars, et celui de MAGMA le 12 demeureront les derniers souvenirs de la période avant-covid.

Ainsi, durant le confinement du printemps, toutes les activités Fil ont dû être totalement suspendues. L'équipe a été mise au chômage partiel et les salariés qui ont poursuivi leur travail l'ont fait en télétravail.

L'équipe technique a été la première à réinvestir le lieu et nous avons profité de la période mai/juin pour adapter notre équipement aux nouvelles normes imposées par le COVID. Des travaux ont été effectués en interne pour agrandir la terrasse, afin de pouvoir accueillir du public en extérieur et respecter les nouvelles mesures de distanciation. Nous avons également procédé à un déménagement des bureaux vers les studios, en prévision d'un retour de l'équipe permanente, et à un réaménagement des espaces communs, dans le respect du nouveau protocole sanitaire. Nous avons ensuite préparé le retour du public, en créant des sens de circulation dans l'enceinte de notre ERP, en investissant dans du matériel de protection : masques, visières, gants, gel hydroalcoolique, plexiglas et en mettant en place un protocole de désinfection quotidien.

L'activité a pu reprendre en juin/juillet 2020, avec la reprise des afterworks du mercredi (jauge 60 personnes), des résidences donnant lieu à un regard en cours filmé

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

et ouvert au public et l'organisation de la "Tournée des toits" : une série de manifestations à mi-chemin entre concert et clip vidéo filmé depuis des toits de Saint-Etienne et alentours (toit du Fil, de la DAC dans le quartier Tarentaize, de l'unité d'habitation Le Corbusier à Firminy), avec une jauge public de 10 à 20 personnes.

Concernant l'activité de concerts à proprement parler, après un été incertain, nous avons dû annuler et/ou reporter la majorité des concerts debout programmés sur la rentrée, et travailler à une programmation " COVID compatible " en configuration assise et distancée en grande salle, avec port du masque obligatoire. La crise aura finalement eu raison de la programmation de l'automne, puisque du fait de la seconde vague, seuls auront pu se tenir 2 concerts payants : Bror Gunnar Jansson le 17/09 et l'EPOPée Verte le 03/10, et un concert gratuit : le Silence et l'Eau de JB Soulard prévu dans le cadre de la Fête du Livre (elle-même annulée).

Après des mesures de couvre-feu à 20h, notre bar a fait l'objet d'une fermeture administrative et nous avons dû nous reconfiner à nouveau fin octobre.

Après un mois de novembre à l'arrêt, nous avons repris les activités de captation audiovisuelle et de résidence en décembre. Suite aux annonces d'une possible réouverture des lieux culturels au 15/12/20, nous avons travaillé sur une reprise de la programmation pour la mi-janvier 2021.

Au final, seule l'activité d'action culturelle a pu traverser cette période à compter du déconfinement du mois de mai. Prévue en dehors de nos murs, cette activité a même connu une importante montée en puissance.

CHIFFRES CLES DIFFUSION :

2020 : 41 levers de rideaux (123 en 2019) : 27 concerts et 14 afterworks
53 annulations : 42 concerts et 11 afterworks

CA Billetterie

CR 2019 : 223 847€

BP 2020 : 420 000€

CR 2020 : 118 199€

Soit une perte de 301 801€ par rapport au prévisionnel en 2020 et une baisse de 105 648€ par rapport à l'année précédente.

CA Bar

CR 2019 : 175 336€

BP 2020 : 208 000€

CR 2020 : 92 011€

Soit une perte de 115 989€ par rapport au prévisionnel en 2020 et une baisse de 83 325€ par rapport à l'année précédente.

VB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'association est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Conformément au règlement ANC 2018-07:

Les éventuelles subventions d'investissement affectées antérieurement à des biens renouvelables par l'association ont fait l'objet d'un traitement rétrospectif. Les comptes 102 600 et 103 600 ont été en conséquence soldés.

Les utilisations ou reports de fonds dédiés sont désormais présentés dans les charges et produits d'exploitation du compte de résultat.

Les rubriques du bilan et du compte de résultat tiennent compte de la nouvelle présentation, en particulier les fonds propres et les produits d'exploitation.

Conformément aux règles relatives aux changements de méthodes comptables, les comptes relatifs à l'exercice précédent n'ont pas été modifiés.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

L'Association a, par ailleurs, comptabilisée pour la première fois la provision d'indemnités de départ en retraite.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 309		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	485 935		57 389
Installations générales agencements aménagements divers	45 103		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	102 074		1 112
Avances et acomptes	3 000		
TOTAL	636 111		58 501
Autres titres immobilisés	23 000		
Prêts, autres immobilisations financières	368		
TOTAL	23 368		
TOTAL GENERAL	675 788		58 501

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			16 309	16 309
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			543 324	543 324
Installations générales agencements aménagements divers			45 103	45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			103 186	103 186
Avances et acomptes	3 000			
TOTAL	3 000		691 613	691 613
Autres titres immobilisés			23 000	23 000
Prêts, autres immobilisations financières			368	368
TOTAL			23 368	23 368
TOTAL GENERAL	3 000		731 290	731 290

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	12 576	267		12 842
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	422 388	39 915		462 302
Installations générales agencements aménagements divers	45 103			45 103
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 534	1 024		98 558
TOTAL	565 025	40 939		605 963
TOTAL GENERAL	577 600	41 205		618 806

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	267				
Instal.techniques matériel outillage indus.	39 915				
Matériel de bureau informatique mobilier	1 024				
TOTAL	40 939				
TOTAL GENERAL	41 205				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Réserves :					
Autres réserves	118 850	19 104		0	99 746
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 104	19 104		42 462	42 462
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise :					
Subventions d'investissement	74 358		178 885	31 916	221 327
Provisions réglementées					
TOTAL I	174 105		178 885	10 546	363 536

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires		37 392			37 392
TOTAL		37 392			37 392

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	12 000				12 000
Sur comptes clients	1 738		904		833
TOTAL	13 738		904		12 833
TOTAL GENERAL	13 738	37 392	904		50 225
Dont dotations et reprises d'exploitation		37 392	904		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	368		368
Autres créances clients	14 025	14 025	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	66 230	66 230	
Taxe sur la valeur ajoutée	12 054	12 054	
Divers état et autres collectivités publiques	8 708	8 708	
Débiteurs divers	86 514	86 514	
Charges constatées d'avance	42 556	42 556	
TOTAL	230 454	230 086	368

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	114 858	114 858		
Personnel et comptes rattachés	95 853	95 853		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	27 785	27 785		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 805	1 805		
Autres impôts taxes et assimilés	5 379	5 379		
Autres dettes	59 308	59 308		
Produits constatés d'avance	56 583	56 583		
TOTAL	361 572	361 572		

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice $D = A - B + C$
REPORT ACTIVITES S/ 2021				60 000	60 000
TOTAL				60 000	60 000

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Licence IV	3 200			3 200	
Total	3 200			3 200	

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	73 235
Total	73 235

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	39 229
Dettes fiscales et sociales	110 520
Total	149 749

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	42 556
Total	42 556
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	56 583
Total	56 583

YB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits constatés d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
INOUE DISTRIBUTION	19 500		
CHU ST ETIENNE	2 083		
SUBVENTION SACEM	10 000		
SUBV. AIDE A LA DIFF. CNM	10 000		
CONTRIB. FINANCIERE FOND. UNIV. LYON	15 000		
Total	56 583		

Subventions d'équipement

L'association a perçu :

- une subvention d'équipement de 150 000 € de la ville de St Etienne au titre de 2020 conformément à la DSP
- une subvention d'équipement de 15 000 € de la Région

Le montant total des subventions d'investissement comptabilisées et encaissées sur la période 2019-2020 s'élève à 253 243 €.

Le montant total des investissements imputables sur ces subventions comptabilisées en 2019-2020 s'élève à 103 243 €.

La mise en service des immobilisations acquises pendant l'année N est le 01/01/N.
L'amortissement des subventions d'équipement suit le même régime.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Rémunérations allouées aux membres	Montant
des organes de direction ou de gérance	1 057
Total	1 057

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Avals et cautions	20 000
Total (1)	20 000

Engagements reçus

Caution accordée par la Crédit Coopératif conformément à la convention de délégation de service public signée avec la ville de Saint-Etienne	20 000
Total	20 000

Engagement en matière de pensions et retraites

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision pour charge a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Ensemble du personnel		37 392
Engagement total		37 392

Hypothèses de calculs retenues

Taux d'actualisation : 0.34%
Taux de progression des salaires : 1.50 %
Taux de rotation du personnel : 2.5 %
Age de départ en retraite : 65 ans
Taux de charges patronales : 52 %
Convention collective appliquée : entreprises artistiques et culturelles

VB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capitaux propres	Quote part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A. Renseignements détaillés sur les filiales et participations			
- Participations (10 à 50% du capital détenu)			
- SCIC LES 3 C 31/08/20	63 380	15.42	2 906
- SCIC CHATEAU DU ROZIER 31/12/20	82 249	24.59	42 889
B. Renseignements globaux sur les autres filiales et participations			

VB

Cabinet Yves BEGON

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Membre de la Compagnie Régionale de 45 - LYON

26 avenue de Verdun
42000 SAINT ETIENNE
Tel : 04 77 92 05 30
Fax : 04 77 74 22 93
y.begon@aaci-conseils.fr

Association ligérienne de musiques actuelles
20 Boulevard Thiers
42000 - SAINT ETIENNE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Aux adhérents

En ma qualité de commissaire aux comptes de votre association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisé ou que j'aurais découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, j'ai été avisé des conventions suivantes, prévues à l'article L. 612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Frais de communication

Avec l'association RADIO DIO

Personne concernée : FAYOLLE Lionel -Administrateur

Nature et objet : RADIO DIO a facturé des frais de communication à la LIMACE.

Modalités : Les frais de communication de radio sont de 765 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 765 €.

Frais de coproduction

Avec la société C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet : C'KEL PROD a facturé à la LIMACE des frais de coproduction.

Modalités : Le montant des frais de coproduction s'élève à 1 595 €.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 1 595 €.

Facturation de location de salle et des prestations de catering

Avec la société C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a facturé à C'KEL PROD des locations de salle et des frais de catering.

Modalités : Les produits de location s'élèvent à 9 250 €, des prestations de catering pour 1 552.98 €

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 10 802.98 €

Frais de sous-traitance pour accompagnement artistique

Avec l'association FACE B

Personne concernée : Damien FLANDIN - Administrateur

Nature et objet : FACE B a facturé de la sous-traitance pour accompagnement artistique à la LIMACE.

Modalités : La sous-traitance facturée est de 1 000€.

Montants affectant le résultat : Le montant des charges de l'exercice est de 1 000 €.

Facturation de prestation de mise à disposition concert

Avec la société 1001 BASS

Personne concernée : OUDIN Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a facturé à 1001 BASS des prestations de mise à disposition concert.

Modalités : Les produits des prestations de mise à disposition concert s'élèvent à 2 993 €

Montants affectant le résultat : Le montant des produits de l'exercice est de 2 993 €

Rédition de compte (Aucun impact sur le résultat compte 411 à 467)

Avec la société 1001 BASS

Personne concernée : OUDIN Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet : Des redditions de comptes ont été réalisées entre 1001 BASS et la LIMACE.

Modalités : Elles concernent des versements de billetterie pour 1 139 €.

Avec la société C'KEL PROD

Personne concernée : JAVELLE Simon – Trésorier, Administrateur

Nature et objet : Des redditions de comptes ont été réalisées entre C'KEL PROD et la LIMACE.

Modalités : Elles concernent des versements de billetterie pour 11 928 €.

Avec l'association FACE B

Personne concernée : Damien FLANDIN - Administrateur

Nature et objet : Des redditions de comptes ont été réalisées entre FACE B et la LIMACE

Modalités : La facturation de rééditions de comptes est de 15 170 €.

Rémunérations

Personne concernée : David RIVATON – Secrétaire, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. RIVATON David pour ses fonctions d'administrateur ainsi qu'en qualité d'intermittent du spectacle.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 450 € au total. (214 € pour ses fonctions d'administrateur et 236 € en qualité d'intermittent du spectacle).

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 659 €.

Personne concernée : Clément TERRADE – Vice-secrétaire, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. TERRADE Clément en décembre 2020 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 150 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 215 €.

Personne concernée : Sophie-Bulle TEXIER – Présidente, Administratrice (en date du 31/12/2020)

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à Mme Sophie-Bulle TEXIER pour ses fonctions d'administratrice.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 736 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 1 060 €.

Personne concernée : Valérie GERENTON – Intermittente du spectacle

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à Mme Valérie GERENTON en tant qu'intermittente.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 129 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 198 €.

Personne concernée : Pauline DESHARBES – Administratrice

Nature et objet : La LIMACE n' a versé aucune rémunération à Mme Pauline DESHARBES pour ses fonctions d'administratrice.

Personne concernée : Cyril BALTHAZARD, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. BALTHAZARD Cyril en décembre 2020 en tant qu'intermittent du spectacle.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 220 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 363 €.

Personne concernée : Simon JAVELLE - Trésorier, Administrateur

Nature et objet : La LIMACE a versé une rémunération à M. JAVELLE Simon en décembre 2020 pour ses fonctions d'administrateur.

Modalités : Le salaire brut s'élève à 171 €.

Montants affectant le résultat : Le montant du salaire brut et des charges patronales est au total de 246 €.

A SAINT ETIENNE
Le 11 juin 2021

Le commissaire aux comptes
YVES BEGON

